

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL BRUCHE-MOSSIG (P.E.T.R.) :
REORGANISATION PARTIELLE SUITE AUX NOUVELLES ELECTIONS MUNICIPALES A
DACHSTEIN**

N° 23-04

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes ;
- VU** les Statuts modifiés de la Communauté de Communes ;
- VU** sa délibération N° 20-30 du 16 juillet 2020 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 16 mars et 28 juin 2020, à l'installation du Conseil Communautaire ;
- VU** sa délibération N° 21-01 du 18 février 2021 procédant à l'installation de Monsieur Jean-François SCHNEIDER délégué suppléant de la Commune de HEILIGENBERG au Conseil Communautaire, en remplacement de Monsieur Jean-Paul WITZ, décédé ;
- VU** sa délibération N° 21-41 du 1^{er} juillet 2021 procédant à l'installation des nouveaux délégués de la Commune de DUTTLENHEIM, suite à l'invalidation des élections municipales ;
- VU** sa délibération N° 21-67 du 7 octobre 2021 procédant à l'installation de Monsieur Alain VON WIEDNER délégué de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS au Conseil Communautaire, en remplacement de Madame Alexandra COLIN, démissionnaire ;
- VU** sa délibération N° 22-02 du 10 mars 2022 procédant à l'installation de Madame Laetitia FALEMPIN, déléguée de la Commune de DUPPIGHEIM au Conseil Communautaire, en remplacement de Madame Audrey DESCHLER, démissionnaire ;
- VU** sa délibération N° 22-32 du 19 mai 2022 procédant à l'installation de Monsieur Denis TOURNEMAINE, délégué de la Commune d'ERGERSHEIM au Conseil Communautaire, en remplacement de Monsieur Eric BOEHLER, démissionnaire ;
- VU** sa délibération N° 22-86 du 15 décembre 2022 procédant à l'installation de Madame Laetitia MARTZ et Monsieur Fabien SCHMITT, suite à la nouvelle élection municipale et communautaire partielle intégrale à DACHSTEIN, en raison de la démission de plus d'un tiers des Conseillers Municipaux de la Commune de DACHSTEIN ;
- VU** sa délibération N° 22-87 du 15 décembre 2022 procédant à l'installation de Madame Chantal SITTLER, déléguée de la Commune de STILL au Conseil Communautaire, en remplacement de Madame Nicole SCHWARTZ, démissionnaire ;
- VU** sa délibération N° 22-88 du 15 décembre 2022 procédant à l'installation de Madame Solène HOEHN, déléguée de la Commune de ERNOLSHEIM-BRUCHE au Conseil Communautaire, en remplacement de Madame Camille VIOLAS, démissionnaire ;
- VU** sa délibération N° 20-41 du 30 juillet 2020, modifiée par délibération N° 21-46 du 1^{er} juillet 2021, désignant les représentants de la Communauté de Communes au Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche-Mossig ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 10 août 2022 prescrivant l'organisation d'une nouvelle élection municipale et communautaire partielle intégrale à DACHSTEIN, suite à la démission de plus d'un tiers des Conseillers Municipaux de la Commune de DACHSTEIN, en vertu de l'alinéa 3 de l'article L.270 du Code Electoral ;

CONSIDERANT que le scrutin en résultant s'est déroulé le 9 octobre 2022 ;

CONSIDERANT qu'il s'agit dès lors de procéder au remplacement du délégué de la Communauté de Communes au P.E.T.R. qui était issu de l'ancien Conseil Municipal de DACHSTEIN.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5741-1 et suivants ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 16 février 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

➤ **Madame Laetitia MARTZ**, Maire de DACHSTEIN,

en qualité de délégué de la Communauté de Communes au Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche-Mossig, en remplacement de **Monsieur Jean-Claude ANDRE**.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Pascal GEHIN

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 7 mars 2023
- publication sur le site internet le : 7 mars 2023

Acte à classer**DE-23-04**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-07T10-57-53.00 (MI243588505)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20230302-DE-23-04-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : ADMINISTRATION GENERALE - REPRESENTATION DE LA CCAU
PETR : REORGANISATION PARTIELLE SUITE AUX NOUVELLES
ELECTIONS MUNICIPALES A DACHSTEIN

Date de décision : 02/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentantsIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : [23-04 AG REPRESENTATION DE LA CCAU AUPRES DU PETR.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/03/23 à 10:57

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 07/03/23 à 10:57

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 07/03/23 à 11:03